

qu'elle peut se mettre en contradiction avec son Evêque, en se cachant, par exemple, derrière l'Episcopat, quoique cet Evêque soit visiblement et sous tous rapports en parfaite harmonie avec le Souverain Pontife dont il vénère la divine autorité et dont il embrasse avec amour les saines doctrines. Quel est donc l'Episcopat sous lequel cherche à s'abriter la *Minerve*, pour faire croire à ses abonnés que son Evêque est dans l'erreur et fait fausse route ? C'est ce qu'elle ne dit pas et ce que sans doute elle ne saurait dire. Car les actes de son Evêque sont publics ; et s'ils étaient entachés de quelques faux principes, il y a longtemps qu'ils auraient été dénoncés à Rome et condamnés, comme ils mériteraient de l'être.

Toutes ces choses mûrement considérées, et après avoir imploré, dans toute la ferveur de mon âme, les lumières de l'Esprit-Saint, et n'ayant à cœur que l'honneur de la Religion et le bien des âmes, je me crois obligé en conscience de vous signifier ce qui suit :

1^o Pour les raisons ci-dessus alléguées, j'applique à la *Minerve*-cette injonction de la S. C. de la Propagande aux Archevêques et Evêques de la Province de Québec, dans la Lettre ci-dessus mentionnée, du 23 Mars 1873, savoir :

Jusserunt (Sanctæ hujus Congregationis Eminentissimi Patres) *ut omni quo possunt studio curent* (Episcopi) *ne hujusmodi contentiones per ephemerides et libellos a catholicis exerceantur. utque eos qui in hoc deliquerint coercere, et si opus fuerit earundem ephemeridum lectionem fidelibus prohibere non omittant.*

Si donc, la *Minerve* ne rétracte pas formellement ses erreurs passées et si elle résiste encore à l'ordre du St. Siège, qui, par le ministère des Evêques, prescrit aux journalistes *ut quacumque cessante animorum contentione, unitatem spiritus in vinculo pacis servare studeant*, je serai dans la pénible nécessité d'en défendre la lecture.

2^o Quant au libelle intitulé : *La Grande Guerre Ecclésiastique*, il ne sera pas permis, comme il a été prescrit